

PROCEDURES COVID-19**Examens de qualifications professionnelles en navigation intérieure****EXAMENS THEORIQUES**

Les règles ci-dessous sont mises en place pour assurer votre protection et celle des autres lors de votre examen théorique qui se déroulera dans notre bâtiment situé à Angleur.

Le non respect de ces règles entrainera l'annulation immédiate de l'examen en cours.

Distanciation sociale

- Obligation de respecter la distance minimale d'**1,5 mètres** entre chaque personne à tout moment.

Port du masque

- Obligation stricte de porter un masque, **sans interruption**, pendant toute la durée de la présence dans le bâtiment.
- Le masque doit **couvrir** en permanence **la bouche et le nez**.
- **Seuls les masques chirurgicaux sont admis.**

Désinfection des mains

- Obligation de **se désinfecter les mains** avec du gel hydroalcoolique à l'accueil du bâtiment ainsi qu'avant de commencer l'examen.
- Obligation de se laver les mains et de les désinfecter si vous utilisez les toilettes du bâtiment.

Ponctualité

- Obligation de se présenter à l'**heure précise** indiquée sur votre convocation.
- **La salle d'attente n'est pas accessible.**

Circulation dans le bâtiment

- Un sens de circulation est à respecter dans le bâtiment.
- Les ascenseurs sont interdits et le premier étage est uniquement accessible par les escaliers.
- Lors de votre arrivée, la réceptionniste contactera **la responsable de la session d'examens** qui **vous escortera** jusqu'à la salle d'examen.

Nombre de personnes maximum

- Etant donné la superficie de notre salle d'examen, l'accès à celle-ci est limité à maximum 2 personnes au même moment : le candidat et la responsable de la session d'examens.
- **Il est strictement interdit de venir accompagné.**

Désinfection du matériel

- Obligation d'utiliser **votre propre matériel d'écriture** (stylo bille / crayon).
- Entre chaque candidat, le matériel de bureau (table, chaise, écran, clavier, souris) est désinfecté par nos services. Notre salle d'examen est également nettoyée quotidiennement dans son entiereté.

Aération de la salle d'examen

- Une fenêtre est ouverte en permanence dans la salle d'examen pour l'aération de la salle. Par conséquent, Il vous est demandé de **prendre vos dispositions en matière vestimentaire**.

Symptômes

- Si vous présentez des symptômes en relation avec le covid 19, il vous est demandé d'en **informer la responsable de la session d'examen** qui reprogrammera votre examen à **une date ultérieure**.

PROCEDURES COVID-19

Examens de qualifications professionnelles en navigation intérieure

EXAMENS PRATIQUES MATELOT

Les règles ci-dessous sont mises en place pour assurer votre protection et celle des autres lors de votre examen pratique de matelot qui se déroulera sur le bateau école « Province de Liège » situé à Huy.

Le non respect de ces règles entrainera l'annulation immédiate de l'examen en cours.

Examen à l'extérieur

- Interdiction d'accéder à l'intérieur du bateau école, sauf pour aller aux toilettes.

Distanciation sociale

- Obligation de respecter la distance minimale d'**1,5 mètres** entre chaque personne à tout moment.

Port du masque

- Obligation stricte de porter un masque, **sans interruption**, pendant toute la durée de la présence dans le bâtiment.
- Le masque doit **couvrir** en permanence **la bouche et le nez**.
- **Seuls les masques chirurgicaux sont admis.**

Désinfection des mains

- Obligation de **se désinfecter les mains** avec du gel hydroalcoolique avant de monter sur le bateau.
- Obligation de se laver les mains et de les désinfecter si vous utilisez les toilettes du bateau.

Ponctualité

- Obligation de se présenter à l'**heure précise** indiquée sur votre convocation.

Nombre de personnes maximum

- En plus du conducteur, le nombre de personnes sur le bateau au même moment est limité à 6 candidats et 4 examinateurs.
- **Il est strictement interdit de venir accompagné.**

Symptômes

- Si vous présentez des symptômes en relation avec le covid 19, il vous est demandé d'en **informer la responsable de la session d'examen** qui reprogrammera votre examen à **une date ultérieure**.